Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 9 (1922)
Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

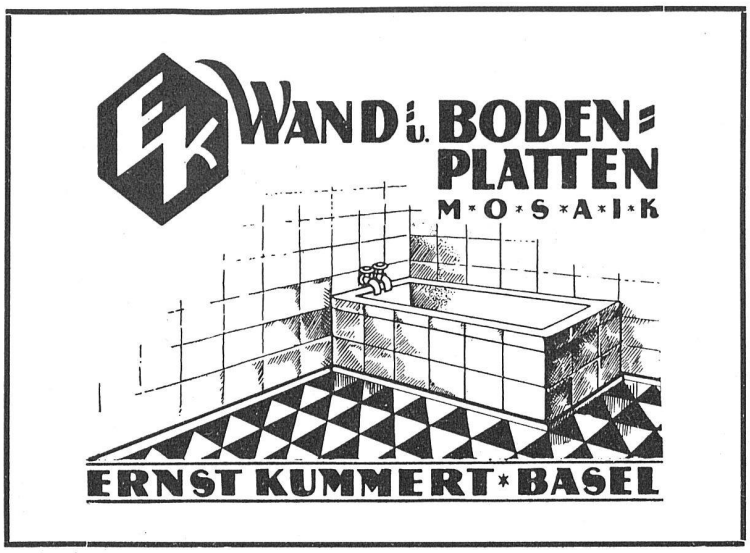

Werkstätte für
Glaser- und Schreinerarbeiten
HRCH. KEUL, ST. GALLEN O

« La Fédération des sociétés d'art appliqué, écrit notre confrère, justement inquiète d'un silence singulièrement nuisible à la cause de l'Exposition, des bruits qui couraient au sujet de l'emplacement de celle-ci à Versailles et de l'organisation possible d'une rétrospective, la Fédération a été reçue par M. Fernand David de la façon la plus aimable. Elle a eu le grand plaisir d'entendre les déclarations positives du commissaire général et de trouver en lui un homme décidé à aboutir, convaincu de l'importance de sa mission, bien au fait des questions qu'elle comporte. Une prompte intervention s'est produite à la Chambre en vue d'augmenter les crédits provisoires affectés aux études; quant à l'emplacement, une entente est rapidement intervenue; pour ce qui concerne Versailles et la fâcheuse intention de donner au rétrospectif une part quelconque dans la manifestation de 1924, M. Fernand David a fortement montré qu'il ne pouvait être question ni de l'un ni de l'autre; et il ajouta telles paroles qui, allant au cœur de la délégation à laquelle il s'adressait, lui ont prouvé tout le sérieux, tout l'esprit de décision avec lesquels il envisage sa tâche. »

L'Exposition Internationale des Arts décoratifs utilisera donc l'immense terrain qui comprend les quais et les berges de la Seine, des Invalides au Champ de Mars, l'Esplanade elle-même; les jardins du Champ de Mars et la partie méridionale de ceux du Trocadéro; l'emplacement de l'ancienne Galerie des Machines; le Grand-Palais des Beaux-Arts, le pont Alexandre III, lequel sera doublé par des passerelles destinées à l'exploitation régulière.

Les plans, devant satisfaire aux besoins de deux expositions, seront élaborés en commun. L'Exposition des Arts décoratifs, première occupante, s'engage à construire pavillons et galeries de telle manière que sur le gros œuvre puisse être appliqué le décor indépendant qui constituera les façades.

L'Exposition d'Art décoratif commencera au printemps de 1924 pour céder la place le 1er octobre suivant aux organisations de l'Exposition coloniale.

C'est M. Louis Bonnier qui en est l'architecte. Elle comportera cinq groupes principaux: architecture, mobilier, parure, théâtre, rues et jardins, enseignement.

A ces renseignements puisés à diverses sources ajoutons encore les quelques indications suivantes, empruntées à *La Liberté,* de Paris:

« Il est permis de prévoir, bien que ceci n'ait rien d'officiel, que des sections concernant la mode, le cinéma, les carrosseries automobiles ou aériennes y trouveront place, et il ne serait pas impossible que l'on profitât de la coïncidence des Jeux Olympiques pour y faire admettre également une section sportive.

« L'Exposition est réservée, suivant le titre I du règlement, « aux œuvres d'une inspiration nouvelle et d'une originalité réelle à l'exclusion de toute copie ou pastiche du passé ».

« Enfin, pour se conformer aux vues du Comité d'études de 1912 dont les commissions nouvelles se sont inspirées, on s'efforcera de réaliser des présentations où les envois des exposants seront non point groupés, mais répartis de façon à constituer des ensembles harmonieux. On évitera les stands monotones uniquement composés d'objets de même nature, pour former des séries d'intérieurs modernes.

« Reste la question des invitations de nations étrangères. Elle ne manquera pas de soulever des difficultés faciles à prévoir. Le soin de la résoudre sera laissé au gouvernement. »

Reproduisons enfin, de M. Guillaume Janneau, dans la *Renaissance,* cette appréciation de l'effort national que concrètera l'Exposition de 1924:

« Grâce à l'Office fondé pour l'Exposition de 1924, d'utiles liaisons se nouent avec l'industrie, elle-même fort humanisée et qui n'oppose plus aux créateurs de modèles son ancienne et radicale hostilité. Elle fléchit dans sa résistance. Déjà l'art moderne a des intelligences dans la place. Un traité qu'on élabore, véritable charte, va consacrer ce fait capital: le retour effectif sous le travesti d'une entente cordiale de l'art et de l'industrie, à l'ancien régime corporatif. D'autre part, sous l'impulsion du Comité central technique et des organismes d'Etat, nos écoles d'art appliqué sortent de la torpeur. Sur tous les points de notre sol: en Auvergne, pays de la dentelle; en Bretagne, où l'on travaille le bois; le long du Rhône, où l'on rénove la poterie populaire; l'industrie ressaisit, auprès des écoles, la tutelle qu'elle avait résignée. Devant le Werkbund germanique nous dresserons bientôt une organisation plus souple, mieux articulée, conforme à notre génie, mais qu'animera le même dessein. »

On peut se rendre compte, par ces quelques citations, que nous pourrions facilement multiplier, à quel point l'opinion française est consciente du renouveau qui se produit dans l'art appliqué et de l'importance de ce renouveau. Ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de le montrer, ce phénomène n'est pas particulier à la France et, dans tous les pays qui nous entourent, on assiste à un vaste mouvement d'opinion en faveur de l'art décoratif moderne. Et ce mouvement se précise: on revise les programmes des écoles d'arts et métiers, on en fonde de nouvelles, on organise des expositions, on crée des organes de liaison entre l'art et l'industrie, etc. Il y a bien là de quoi justifier, nécessiter même, les efforts qui sont tentés en Suisse pour redonner à nos industries d'art la sève qui leur permettra de se renouveler et de soutenir la concurrence des industries étrangères.

* * *

KLUBMÖBEL
in LEDER und STOFF
liefert als Spezialität in erstklassiger Ausführung.. .. ..

G. LUGINBÜHL ❖ BERN
Möbelwerkstätte Belpstrasse 39
Katalog zu Diensten Telephon 40.67 Günstige Preise

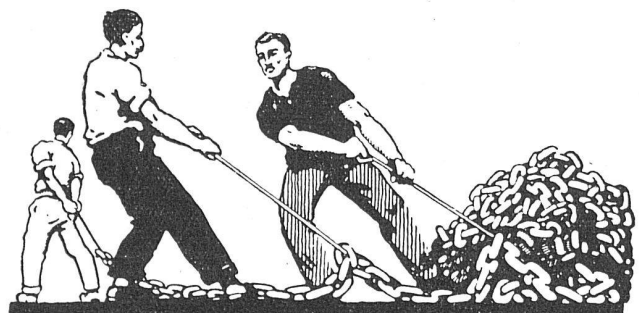

UNION AKTIENGESELLSCHAFT BIEL
Erste schweizerische Fabrik für elektrisch geschweisste Ketten
FABRIK IN METT
Ketten aller Art für industrielle Zwecke
Kalibrierte Kran- und Flaschenzugketten.
Kurzgliedrige Lastketten für Giessereien etc.
Spezial-Ketten für Elevatoren, Eisenbahn-Bindketten.
Notkupplungsketten, Schiffsketten, Gerüstketten, Pflugketten.
Gleitschutzketten für Automobile etc.
Grösste Leistungsfähigkeit · Eigene Prüfungsmaschine Ketten höchster Tragkraft
AUFTRÄGE NEHMEN ENTGEGEN:
VEREINIGTE DRAHTWERKE A.-G., BIEL
A.-G. DER VON MOOS'SCHEN EISENWERKE, LUZERN
H. HESS & Cie, PILGERSTEG RÜTI (ZÜRICH)